

Procès Verbal n° 6. Réunion du vendredi 17 décembre 2004

Assemblée générale ordinaire de l'association « Forestiers du Monde »

Etaient présents,

au titre du conseil d'administration (article 5 des statuts):

Jean-Noël CABASSY, co-fondateur,

en qualité d'adhérents :

Jaimes SAIZ, Christine CABASSY (trésorière)

en qualité de citoyen :

Magalie JEUDY

Excusés au titre du conseil d'administration (article 5 des statuts) :

Sébastien NAVASQUEZ, Laurent GAUTHIER, François DUGAST, Pascal CHARGERIE,

Pascal OBSTETAR, co-fondateurs.

Lieu de réunion : Siège de l'Association, 42 B avenue Victor Hugo à Dijon

Horaire : 20h00 – 23h15

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal n°5 du vendredi 24 septembre 2004

Adhésions à l'association « Forestiers du Monde »

Evolution de la charte déontologique pour l'Europe

Election du Conseil d'administration

Création de représentations locales et internationales

Etat d'avancement des projets :

- exposition « Effet de serre et contribution des forêts à sa limitation »
- le guide pédagogique « Bâtir la forêt »
- dossiers « A l'Ecole de la Forêt »
- création forestière biodiverse d'Ouges
- création d'une mare forestière sur le territoire communal de Dijon
- élaboration d'une mallette pédagogique « la haie bocagère »,
- élaboration d'un plan départemental de protection du damier du frêne (papillon protégé)

Information : protection industrielle de la marque « Forestiers du Monde ».

1) Approbation du procès verbal n°5 du 24 septembre 2004

Le procès verbal n°5 du 24 septembre 2004 est approuvé sous réserve de la correction de l'orthographe du nom de Mr Vincent GILLET.

2) Adhésions à l'association « Forestiers du Monde »

L'adhésion de la citoyenne suivante est approuvée conformément à l'article 3 des statuts :

Magalie JEUDY

Le nouvel adhérent déclare avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte déontologique et partager les valeurs humanistes et environnementales portées par « Forestiers du Monde ».

L'attention de tous les adhérents est attirée sur l'usage ordinaire en vigueur au sein de « Forestiers du Monde » du courriel (courrier électronique) pour les convocations, les invitations et les diffusions

d'informations. Par ailleurs, il est proposé que toute nouvelle adhésion fasse si possible l'objet d'une présentation par l'un des adhérents.

3) Evolution de la charte déontologique pour l'Europe

L'assemblée générale accepte la proposition d'intégrer au sein de la charte déontologique élaborée le 15 novembre 2003 une mention faisant état de l'engagement de l'association à lutter contre la corruption. L'association s'inspire de la déclaration de Paris élaborée par Madame Eva JOLY afin d'intégrer ce nouvel engagement (déclaration de Paris consultable sur www.declarationdeparis.org).

La mention suivante : « dénoncer et combattre les effets dévastateurs de la grande corruption et son corollaire, l'impunité » est désormais intégrée en qualité de norme déontologique fondamentale.

4) Préparation de l'élection du nouveau bureau de l'association

Après appel aux candidats et candidates à l'élection du premier conseil constitutionnel, la liste officielle arrêtée comprend les noms suivants :

Christine CABASSY-BEYLI, Trésorière
Laurent GAUTHIER, Co-fondateur
Pascal CHARGERIE, Co-fondateur,
François DUGAST, Co-fondateur,
Pascal OBSTETAR, Co-fondateur
Jean-Noël CABASSY, Co-fondateur

Cette liste pourra être éventuellement complétée d'ici les élections.

Il est proposé que les élections se déroulent à l'occasion d'un regroupement amical organisé par l'association en faveur de ses adhérents et de leur famille courant l'année 2005 (programme pédestre découverte d'un milieu naturel, randonnée familiale, etc.) Un tel regroupement permettra aux membres présents de procéder au vote conformément aux dispositions statutaires. En cas d'indisponibilité, des procurations écrites pourront être adressées préalablement à ce regroupement.

Les co-fondateurs et la trésorière sont maintenus dans leurs fonctions d'administration générale de l'association jusqu'à la tenue des élections régulières.

5) Projets de créations de représentations locale et internationale

Au plan intra-national : proposition fut adressée à Forestiers Sans Frontières (FSF) afin d'assurer la représentation officielle de Forestiers du Monde pour la région Corse. FDM est en relation régulière avec M. Christophe SALAS, (christophe.salas@onf.fr), Président de FSF. FSF porte actuellement le projet de reforestation d'une communauté villageoise malienne. Les écoliers du village installent une pépinière destinée à favoriser le reboisement local.

Au plan international : Un contact récent avec un citoyen d'origine malgache travaillant en France au sein du département Développement Durable d'une institution bancaire de premier plan, découvrant l'existence de FDM, présentera l'outil associatif à ses relations sur Madagascar. Les initiatives pédagogiques en cours au sein de la représentation FDM-Côte d'Or seront présentées localement..

6) Etat d'avancement de projets

Exposition « Effet de serre et contribution des forêts à sa limitation »

L'exposition, conçue avec le soutien financier exclusif du GIE Toison d'Or, est désormais propriété de Forestiers du Monde. Elle peut être proposée gratuitement pour exploitation pédagogique à toute

personne morale ou physique. (réservation au siège de l'association au 03 80 45 82 99 sous réserve que le transport soit pris en charge au moins partiellement par le demandeur). Cette exposition est désormais officiellement soutenue par la fondation Nicolas HULOT pour la Nature et l'Homme en qualité de « coup de cœur ». La mise à jour des supports informatisés sera effectuée dès que possible. Les panneaux seront téléchargeables directement sur le site de FDM (<http://forestiersdumonde.objectis.net>)

Un courrier sera adressé à chacune des 5 écoles forestières pour faire connaître à tous les écoliers le soutien de la fondation Nicolas HULOT à l'exposition pédagogique ainsi réalisée sur la base des travaux d'enfants.

Guide pédagogique « Bâtir la forêt »

Les propositions des enseignants engagés dans les projets des écoles forestières pour finaliser la maquette ont été sollicitées et sont attendues. La maquette intégrera la publication de la circulaire ministérielle n°2004-110 du 8 juillet 2004 relative à l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD). La précédente circulaire ministérielle sur ce sujet datait de 1977 !

Le plan de financement est aujourd'hui bouclé : GIE Toison d'Or, Caisse d'Epargne de Bourgogne et le Conseil régional de Bourgogne co-financent intégralement le projet. Par ailleurs, le guide pédagogique détient officiellement le label interministériel « A l'Ecole de la Forêt ».

Dossiers « A l'Ecole de la Forêt ».

FDM a fait au mieux pour informer les instituteurs et professeurs des écoles de la possibilité de déposer cette nouvelle année scolaire 2004-2005 un dossier, des financements ministériels (MAAPAR) existants à nouveau. FDM aura ainsi proposé à la labellisation interministérielle deux projets de type II : le guide pédagogique « Bâtir la forêt » et l'exposition « Effet de serre ». Par ailleurs, FDM aura accompagné la présentation de 4 projets pédagogiques de type I rédigés par des enseignants.

FDM a également proposé officiellement au réseau régional bourguignon de « A l'Ecole de la Forêt un partenariat, ainsi que le suggérait la réponse du Ministère en charge des forêts (Copropriétaire d'AEF) informé de notre démarche associative. Aucune réponse du réseau régional Bourguignon d'AEF. Une relance sera effectuée auprès de la DRAF-Bourgogne et du Rectorat de Dijon.

Mention particulière pour le projet AEF déposé par l'école de Maxilly sur Saône. Magalie JEUDY, implantée localement et désireuse de voir ce projet pédagogique aboutir, reçoit mandat de l'assemblée pour assurer la promotion et la mise en œuvre de ce projet pour le compte de l'association. Elle est désignée *coordinatrice du projet pédagogique local*.

La création forestière biodiverse d'Ouges

La plantation est en cours d'achèvement. L'école maternelle locale souhaite maintenant s'associer et participer à la plantation comme le firent tous les écoliers de l'école élémentaire d'Ouges. L'opération fut particulièrement médiatisée : première page du feuillet local du Bien Public et 3 articles traitant de l'avancement de la plantation, sujet diffusé aux actualités régionales de France 3 Bourgogne, couverture par la presse radiophonique. Les engagements pris vis-à-vis de la commune, de ses habitants, des clients de la Toison d'Or ont été tenus. Un projet de signalétique imaginé conjointement par FDM et l'atelier BREDA de l'ONF (prestataire recommandé par FDM) sera prochainement présenté à la commune. Il s'inspire des propositions illustrées des écoles. Cette signalétique présentant la création forestière pédagogique biodiverse d'Ouges sera particulièrement visible car installée sur le site forestier d'Ouges, le long de la RD 968. Elle devrait être inaugurée courant juin-juillet 2005 par la municipalité.

Création d'une mare forestière sur le territoire communal de Dijon

A la suite de la demande formulée par FDM auprès de la ville de Dijon pour exploiter à des fins pédagogiques les éventuels inventaires herpétologiques et batracologiques disponibles, la mairie de Dijon, tout d'abord surprise par la demande, reconnaissant l'absence de tout inventaire et mesure locale de protection de cette faune, accepte finalement le principe d'un travail pédagogique sur ce sujet. Mr Roland GUYETAN, naturaliste compétent pour la faune amphibienne, contacté par FDM, accepte d'apporter son concours à la démarche pédagogique de création d'une mare forestière sur le territoire communal de Dijon. L'école

Champollion de Dijon (Jaime SAIZ) a déposé un dossier AEF comportant la proposition de création d'une mare forestière. Il convient désormais d'organiser une réunion mettant en présence les différents protagonistes : Mairie de Dijon, Ecole Champollion, Mr Roland GUYETAN et FDM.

Elaboration d'une mallette pédagogique « la haie bocagère »

Suite à la rencontre du vendredi 5 novembre 2004 mettant en présence Marie THOMAS (mission environnement du Conseil régional de Bourgogne), Frédérique BOZEC et Nathalie ROSAND (GIE Toison d'Or), Laurent GAUTHIER et Jean-Noël CABASSY (Forestiers du Monde), il est envisagé la possibilité de confier à « Forestiers du Monde » la conception d'une mallette pédagogique traitant de l'intérêt de la haie bocagère. Un recensement des disponibilités, des motivations, des compétences et des outils est préalablement réalisé avant tout engagement définitif, la plan de financement étant dès à présent bouclé (50% CRB, 50% GIE Toison d'Or). Compte rendu de rencontre disponible sur simple demande.

Elaboration d'un plan départemental de protection du damier du frêne (papillon protégé)

Suite à l'animation nature sur le terrain en forêt domaniale d'Is sur tille organisée samedi matin 5 juin 2004 par FDM afin de découvrir le biotope du damier du frêne (*Euphydryas maturna*) et de la bacchante (*Lopinga achine*) lépidoptères légalement protégés en région Bourgogne et dont la disparition paraît inéluctable faute de mesures spécifiques effectives de protection, sous la conduite de Mrs Roland ESSAYAN et Vincent GILLET, il est proposé l'élaboration d'un plan départemental de protection desdits insectes. Une proposition rédactionnelle est d'ores et déjà élaborée. Il conviendra qu'elle soit finalisée par chacune des compétences à priori concernées : naturaliste-entomologue, photographe, forestier, juriste, qualicien pour référentiels ISO 14001 et PEFC suivis par les institutions forestières nationales. Mr Vincent GILLET précise qu'à sa connaissance, il n'existe aucune démarche de protection de cette entomofaune ! A ce titre, FDM innovera. Il conviendrait que le plan départemental de protection soit achevé au printemps 2005 et présenté à l'ensemble des institutions et associations locales concernées avant présentation à la presse quotidienne régionale.

7) Information : Protection industrielle de la marque « Forestiers du Monde ».

Conformément à notre décision (Procès verbal n°3 du 26 mars 2004) ici rappelée « *L'enregistrement auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) de la marque « Forestiers du monde » est approuvé. Cet enregistrement sera réalisé dès que les moyens financiers seront suffisants. Cet enregistrement nécessite d'établir la liste des services offerts et rendus actuellement par l'association mais aussi ceux pour lesquels une utilisation pourrait être envisagée ultérieurement (organisation de voyage, etc.), voire les utilisations qui pourraient être envisagées par des sociétés commerciales désireuses de tirer profit de la notoriété potentielle de l'association pour se monter ou développer une nouvelle activité (services de sylviculture, de conception de plan de gestion, etc.)* », l'enregistrement auprès de l'INPI est aujourd'hui officiellement effectué. 12 services (ex : entreprise de travaux sylvicoles) et produits (ex : produits de traitement pour la foresterie) nous permettant d'assurer une protection décennale ont été identifiés et déposés pour un montant total de 557 €.

Prochaine assemblée générale fixée au vendredi 25 mars 2005

Site à définir (siège de l'association, salle municipale locale?).

Horaire : 20h00 à 22h00.